

# Circulation, échanges et mises en scène des récits d'enfants placés

## Circulation, exchanges and stagings of foster children's stories

Émilie Potin

Volume 48, Number 2, Fall 2016

Sociologie narrative : le pouvoir du récit  
Narrative sociology: the power of storytelling

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037716ar>  
DOI: <https://doi.org/10.7202/1037716ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)  
1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Potin, É. (2016). Circulation, échanges et mises en scène des récits d'enfants placés. *Sociologie et sociétés*, 48(2), 95–117. <https://doi.org/10.7202/1037716ar>

Article abstract

How do readers receive narratives? This article sets out to look at this issue by analyzing the ways in which publications related to a sociological survey on child placement are received. The author reports on exchanges with readers and shows the continuum between sociological narration and enquiries made by the involved individuals: the advertised narratives give rise to other narratives. In the perspective of a reversible relation between knowledge and recognition, the article encourages the questioning of the power of narratives for readers and the power of reader feedback for sociological analysis. The readers' forms of narrative mobilization show that sociological narration participates in the social dialogue by shedding light on unique situations in order to better include them in the social dialectic of "them and me"; "them and us"; "before and now"; "here and there." The narratives provide collective power when they make it possible to relate to others by showing the accompanying logic of the placement institution and in this way frame individual responsibilities within collective responsibilities. From a methodological point of view, the experiment-survey on receptions is part of an after-the-fact analysis of different types of interaction such as emails, phone calls, and virtual and face-to-face meetings.



# Circulation, échanges et mises en scène des récits d'enfants placés

**ÉMILIE POTIN**

CIAPHS (EA 2241)  
Université Rennes 2  
Courriel : emilie.potin@univ-rennes2.fr

« **À** QUOI SERT RÉELLEMENT TELLE OU TELLE SOCIOLOGIE ? » ou « Comment les acteurs sociaux se servent-ils des publications sociologiques qu'ils peuvent lire ? » (Lahire, 2002 : 11). Comme suggéré par Bernard Lahire, cet article vise à appréhender les réceptions par les lecteurs d'une forme particulière de publication sociologique : celle qui enquête et s'expose par récits. S'interroger sur les services rendus par la production sociologique demande d'objectiver la nature même de cette production. Cet article s'intéresse aux formes de réception et d'appropriation dont ont fait l'objet les comptes-rendus<sup>1</sup> (présentés partiellement ou totalement par des récits) d'une enquête relative aux parcours de prise en charge d'enfants confiés dans le cadre de mesures de placement à l'Aide sociale à l'enfance. Elle s'appuie sur l'étude de près de 300 dossiers et sur 18 récits croisés recueillis auprès de mineurs et jeunes majeurs, des parents et des travailleurs sociaux. De la sociologie appliquée vers la sociologie publique (Burawoy, 2006), cette production à l'initiative d'une commande d'un conseil départemental a donné lieu à différents rendus, la projetant dans un mode conversationnel (Madec,

---

1. Ce travail a pris plusieurs formes : un rapport de recherche (2007), une thèse (2009), des articles (2009-2012), des exposés oraux lors de restitutions locales ou de congrès nationaux (2007-2015). Ces publications ou exposés oraux reposent pour partie sur les 18 récits reconstitués lors de l'enquête (2006-2007).

2015) avec des publics. La sociologie narrative privilégiant un mode d'enquête et une forme d'exposition par récits induit-elle une forme de réception spécifique? Quelles ressources les lecteurs viennent-ils y chercher? Qu'y trouvent-ils?

Certains objets invitent plus que d'autres à entrer en contact avec des lecteurs. Quand on cherche à comprendre les parcours des enfants placés<sup>2</sup>, confiés par décision judiciaire ou administrative à l'Aide sociale à l'enfance<sup>3</sup>, cette porte sociologique qui s'ouvre sur une institution publique qui œuvre *discrètement* dans les affaires privées peut être empruntée par ceux qui en font directement l'expérience, qu'ils soient parents, ex-enfants accueillis ou professionnels. La discrétion se mesure dans les représentations sociales et dans les dispositions professionnelles qui jouxtent le placement; dès lors, à la fois pour les parents et les enfants, la disqualification et/ou la honte limitent les échanges; et, pour les professionnels, le secret devient gardien d'une protection publique dans l'intimité des affaires familiales. Secret professionnel et secret de famille verrouillent l'accès aux expériences contenues dans une institution qui renvoie à chacun la responsabilité de s'y trouver.

Dessiner les contours sociaux de l'institution du placement, c'est reconnaître les acteurs en présence. «Ce qui est premier n'est pas la connaissance mais la reconnaissance. Il est insuffisant d'affirmer que la connaissance appelle la reconnaissance. [...] non pas prendre, mais rendre; non pas saisir, capter, capturer, mais partager et donner» (Laplantine, 2012: 320). Cette reconnaissance est encore loin d'aller de soi et demande un travail auprès de ceux qui occupent une position dans l'institution, qu'ils n'ont pas choisie, le plus souvent pour convaincre de l'intérêt à «être reconnu». C'est à ce moment que commence l'expérience du partage et de l'échange, bien avant la publication, l'expression publique des écrits et les échanges avec les lecteurs. Il n'y a rien à donner si rien n'a été donné. Dans la chaîne de la publicisation, d'un bout à l'autre les expériences privées deviennent publiques (c'est la reconnaissance pour la connaissance) et à son tour, la connaissance peut être réappropriée dans des expériences privées ou publiques.

Si le sociologue cherche à montrer dans les récits singuliers les logiques sociales sous-jacentes et ainsi inscrire les expériences individuelles du côté d'une expérience collective, comment s'y prend-il pour intégrer cet enjeu au moment du recueil des récits? Comment le lecteur pris dans l'intimité des récits de familles reçoit-il (ou pas) cette analyse en écho? Quelles sont les nuances dans la réception entre les différents groupes et individus concernés par l'enquête et/ou par son objet?

L'invisibilité des cercles de diffusion des productions écrites invite à un regard partiel sur les réceptions. Je m'appuierai sur les échanges interpersonnels dont ce tra-

2. La mesure de placement est une mesure de protection visant le retrait de l'enfant (désigné en risque de danger ou en danger) de son milieu de vie ordinaire, notamment de sa famille.

3. En France, l'Aide sociale à l'enfance décide, finance et met en œuvre des mesures de protection (art. L221-1 du Code de l'action sociale et des familles) pour les mineurs et jeunes majeurs (0-21 ans) et leurs familles. Son action est associée à celle de l'institution judiciaire, actrice d'une partie des décisions, et à celle d'associations habilitées qui prennent en charge une part dans la mise en œuvre des mesures.

vail a fait l'objet. Comme l'invitation à l'entretien, la lecture a permis des rencontres. Tous les enquêtés n'ont pas honoré l'invitation à l'enquête et tous les lecteurs ne se sont pas manifestés. Que nous disent ces échantillons de personnes qui ont pris l'initiative de témoigner sur tous les autres qui ont refusé ou qui ont lu sans se révéler? Que dire de ces quelques retours?

Dans une logique d'*expérience-enquête* ou de *participation observante* (Schnapper, 2012), cet article rend compte du rapport entre sociologue et lecteurs. L'expérience des retours relève d'une analyse *a posteriori* des interactions qui ont pris la forme de correspondance numérique, de communication téléphonique, de rencontre virtuelle et réelle. La démonstration visera dans un premier temps à expliciter les processus de fabrication et d'exposition des récits. Ensuite, elle s'attachera à comprendre à partir d'exemples précis comment chacun des acteurs se sert dans les récits et leur analyse en identifiant les logiques de sélection pour appréhender finalement la manière dont se nourrissent mutuellement lecteurs et sociologue.

## 1. À LA RECHERCHE DES TÉMOIGNAGES

### 1.1 Des dossiers aux récits

La classothèque<sup>4</sup> a été le premier espace investigué pour prendre connaissance des parcours. Plus de 300 dossiers de l'Aide sociale à l'enfance ont permis de dessiner les grandes tendances des prises en charge. À quels âges les enfants sont-ils confiés? À quel titre? Avec quelle forme de protection? Où sont-ils confiés? Où sont-ils déplacés? Pour quelles raisons? Autant d'éléments qui racontent les parcours à partir des décideurs et des informations qui sont consignées, classées dans un dossier, témoin du passage des enfants, des fratries, des parents dans l'institution du placement.

Ces matériaux aussi riches soient-ils offrent un point de vue partiel sur le social et donnent peu à voir l'implication des hommes et des femmes, des parents et des enfants, des professionnels... dans la construction des parcours. Le recours aux récits des personnes concernées par ces parcours devait permettre d'entendre et de restituer les configurations particulières dans lesquelles ils se construisent; et de faire une place à la réflexivité des acteurs familiaux. Le dossier 33608 devenait le parcours de Gildas où sa mère était une informatrice réclamant son droit à témoigner<sup>5</sup>. Le dossier 34527 m'amenait à interroger les suites données à une longue protection avant la majorité d'Astrid. Était-elle encore placée? Où? Le dossier des jeunes majeurs ne dépendait plus de la classothèque mais du territoire d'action sociale. Le dossier 47689, celui d'Anna, témoignait de près de quinze années de placement et personne autour d'elle ne pouvait témoigner sur son parcours: rupture avec ses parents; avec son frère et sa sœur; rup-

---

4. Appellation locale donnée au lieu qui rassemble les dossiers des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

5. La mère de Gildas avait été informée de l'enquête par courrier. Elle a pris l'initiative de contacter l'Université pour trouver l'enquêtrice. Plusieurs services ont été sollicités avant que celui qui accueillait l'enquête m'informe de cette prise de contact. La mère de Gildas souhaitait témoigner car elle percevait dans l'enquête sociologique le moyen de rendre publiques les injustices dont elle et ses enfants étaient victimes.

ture aussi avec son précédent lieu d'accueil; personne pour qui son parcours a compté et personne sur qui compter (Paugam, 2014). La taille du dossier, indicateur de l'importance du temps professionnel accordé à rendre des comptes sur les décisions ou les accompagnements, ne témoigne pas de la longueur du suivi ou de l'épaisseur des relations. Quelques mois de placement et des centaines de pages quand les professionnels doivent trouver une place à un jeune qui déploie une énergie considérable à montrer qu'il n'est pas à sa place. Des dizaines d'années et des dizaines de pages quand un placement fait l'objet d'un unique lieu d'accueil renouvelé tous les deux ans où les rapports sociaux pourraient faire l'objet de « copier-coller » car du côté de la famille et du côté de l'accueil, chacun s'accorde à penser qu'il ne faut rien changer.

Quand le papier devient une personne, un contact, une adresse, un téléphone, il informe que le cours de la vie suit une autre temporalité que celle des écrits accumulés dans le dossier. Les traces du présent consignées comme des couches successives de papier enchemisé deviennent les formes dynamiques du présent vécu et s'incarnent dans des personnes qui racontent, avec réflexivité, leur version de l'histoire du placement. Du récit administratif couché sur le papier au récit oral des personnes concernées, la relation d'enquête change de nature et les pourcentages objectivant les parcours évoluent vers des récits sensibles impliqués et impliquant.

## 1.2 Convaincre de l'intérêt de l'enquête

Parce que ce que l'on cherche nous apporte parfois peu d'éléments; on apprend plus de ce que l'on ne cherche pas. Comme un négatif sur l'enquête, les refus de témoigner mais également les témoignages contraints donnent à voir les résistances à l'enquête du côté des enquêtés et de l'enquêtrice. Pour l'enfant ou les parents, le fait de répondre ou pas<sup>6</sup> aux sollicitations de la sociologue et la manière de le faire attestent du rapport entretenu à l'institution, de l'autonomie que chacun conserve dans le cadre de la mesure. L'enquête peut être un moyen pour dire et se saisir d'un espace de parole, un moyen de témoigner de son expérience dans un souci de reconnaissance mais également, elle peut être comprise comme une des obligations de la prise en charge, donc comme une procédure dépendante du placement auquel on se plie ou pas. Témoigner, c'est rechercher une forme de reconnaissance qui peut prendre un continuum de positionnements possibles: de la dénonciation de violences symboliques subies à la gratification de ceux qui personnifient la protection. Refuser de témoigner, c'est choisir de ne pas être reconnu (notamment dans des milieux d'interconnaissance, mais pas seulement) ou préférer être reconnu par la préservation d'espaces autonomes. « Dévoiler sa vie privée, c'était risquer de perdre davantage encore sa dignité [...] » (Madec, 2015: 15). La situation d'entretien peut s'apparenter à la construction d'une

6. Les refus de participer concernent à la fois les jeunes et leurs parents. Ainsi, 9 jeunes sur 18, 8 mères sur 13 et 4 pères sur 7 n'ont pas souhaité s'exprimer sur le placement. Près de la moitié des jeunes et des parents ont donc refusé de participer.

arène publique, le refus d'y participer peut être considéré comme *une leçon d'humanité* (Callon et Rabenharisoa, 1999).

Dans mes déplacements au sein du département, du nord au sud, de l'ouest à l'est, de la ville à la campagne, des maisons aux appartements, des familles d'accueil aux familles d'origine, des enfants placés aux professionnels qui en sont référents, j'ai rencontré des gens qui pensent, agissent, réfléchissent, doutent... Les enfants ou les parents se sont montrés parfois flattés mais plus souvent énervés de devoir raconter encore une fois le placement, cet évènement majeur de la vie familiale, vécu le plus souvent comme disqualifiant.

Si des travaux mettent en avant le côté salvateur pour les enquêtés de la narration, du passage du sensible au dicible, il semble que pour des personnes ayant rencontré à plusieurs reprises cette écoute : celle du travailleur social, celle du psychologue, raconter encore une fois apparaît plutôt comme une contrainte. « Le sociologue n'est ni le premier ni le dernier destinataire du récit de soi » (Pruvost, 2008 : 73). L'exercice est le même : raconter. Pourtant le sens et la portée de ces récits en fonction de celui qui reçoit sont différents. Témoigner recouvre dans l'enquête sociologique la visée de participer à une parole collective et il semble que c'est sur ce plan que le sociologue doit convaincre. Mais comment convaincre ? Comment, dès la commande du récit, amener « les potentiels enquêtés » à s'approprier le sens de l'enquête sociologique ? Comment recueillir des récits précis, individualisés, singuliers en partageant la perspective d'en faire les récits de l'histoire collective ? Rendre possible l'accès aux récits a fait l'objet d'un travail de sensibilisation et de mobilisation des différents acteurs. La stratégie au départ de l'enquête fut d'adopter la perspective de l'évaluation *intégrée* du parcours de placement. « Intégrée » parce qu'elle faisait l'objet d'une commande et d'un retour sur les résultats au Conseil départemental ; mais aussi parce qu'elle était relayée par les professionnels qui travaillent au plus près de ces situations.

*Monsieur R, Afin d'évaluer la prise en charge dans le cadre des placements, le Conseil Général [...] a commandé une enquête sociologique à l'Université de Bretagne Occidentale. Cette enquête portant sur 18 parcours de placement souhaite entendre le point de vue du jeune, des parents, des travailleurs sociaux... et nécessite votre participation. Mon souhait est de réussir à soulever les manques et les atouts de la prise en charge en revenant sur l'histoire du placement. Je vous propose donc un entretien, d'une heure environ, afin que vous me racontiez votre parcours de placement. Je vous contacterai prochainement afin que nous puissions discuter de cette proposition et convenir éventuellement d'une rencontre.* (Extrait du courrier adressé aux jeunes concernés par l'enquête)

Certains courriers ont été jetés, non lus et repris avec les référents ASE<sup>7</sup>. C'est un courrier parmi d'autres ; une nouvelle sollicitation encore. Chaque envoi de courrier a fait l'objet d'un échange téléphonique qui permettait de mesurer les refus.

---

7. Le référent ASE est un travailleur social chargé de l'accompagnement des mesures de placement à l'interface entre l'enfant, les parents et le lieu d'accueil.

*Ça aurait été il y a encore un an, oui. Mais là, il n'a pas du tout envie... C'est vrai que on l'a un peu gavé là-dessus. On en a beaucoup parlé. Ça c'est aussi très bien passé parce que pour lui, il n'y a aucun souci aujourd'hui même depuis longtemps, depuis qu'il en est sorti donc. C'est vrai qu'il m'a dit aussitôt: « Oh non, maman, j'ai pas envie de parler de ça, j'ai pas envie de prendre du temps à faire ça, j'ai pas envie d'en parler. [...] Mon souci, c'est que je suis à la recherche d'emploi depuis un certain temps et j'ai la chance actuellement d'avoir pas mal d'entretien en cours plus des tas de petites choses. [...] Honnêtement, non, je ne souhaite pas prendre du temps pour un entretien, je suis désolée. (Échange téléphonique — 2007 — mère — mainlevée du placement en 2005)*

Il y a un temps pour tout. Être en dedans ou être en dehors n'implique pas les mêmes élans à participer. Les enquêtes sur le devenir des enfants confiés mettent en avant cette difficulté: ceux qui acceptent de témoigner ont conservé des liens, des attaches qui ne les situent pas complètement en dehors de l'institution du placement malgré le fait que le contrat d'accueil soit arrivé à son terme (Goyette et Frechon, 2013). Les résistances à l'enquête supposent de considérer l'avant/l'après-placement mais aussi les espaces de retrait des différents acteurs familiaux pendant la période protégée. La mesure de placement vise à mettre en retrait l'enfant de son espace de vie ordinaire avec un déplacement de toutes ses activités sociales (lieu de vie, scolarité, loisirs, gestion des relations familiales, etc.). L'image sociale du placement s'étiquette pleinement dans la prise en charge des jeunes protégés et il semble difficile de s'en éloigner. Pour les parents, le placement entraîne un moindre investissement des espaces liés à la mise en œuvre de la fonction parentale, du moins ceux concernant l'enfant qui est confié. Pour faire face à la honte, la disqualification, la culpabilité associées au placement, la mise à distance semble être l'attitude sociale préservant les espaces sociaux auxquels ces femmes et ces hommes participent par ailleurs. L'enquête n'est autre qu'une mise en visibilité de l'institution du placement. S'en éloigner est un moyen de faire face aux représentations qui y sont associées.

D'autres ont participé à l'enquête, contraints pour partie, mais ont maintenu des réserves d'information (Goffman, 1973).

*Il ne voulait pas venir. Son référent lui a un peu forcé la main en fixant lui-même la date de la rencontre et en venant le chercher au domicile de la famille d'accueil pour le conduire au CDAS. David en a marre de parler de tout ça. Pendant l'entretien, David me fait ressentir qu'il ne voulait pas venir mais sans me le dire explicitement. C'est sa famille d'accueil qui me le dira par la suite. Il est impatient et répond à mes questions sans me cacher son agacement. Ce n'est plus un enfant placé parce qu'il a trouvé sa famille. Ce n'est plus une famille d'accueil parce que ce sont ses parents et ses sœurs. David veut être adopté et officialiser son statut. Il veut avoir le même nom que celles qu'il appelle « ses sœurs » et le même nom que ceux qui viennent le chercher à l'école. Le fait que l'entretien porte sur le parcours de placement renvoie David à son statut d'enfant placé et ce n'est plus supportable pour lui. (Journal d'enquête, 2007, entretien au CDAS)*

Des choses qui ont déjà été dites, racontées à plusieurs professionnels, pourquoi être obligé de re-énoncer ce qui a dû être consigné dans le jugement, dans un rapport? Pourquoi la sociologue ne s'appuie-t-elle pas sur ce qui est déjà écrit? Pourquoi ne

va-t-elle pas s'adresser à ceux qui savent déjà? Qu'est-ce que la sociologue peut obtenir en plus en s'adressant directement au jeune, au parent? Qu'est-ce qui différencie l'enquête sociale de l'enquête sociologique?

*On voit beaucoup de monde, c'est pour ça que j'ai mis du temps à vous faire venir. Et dans les services ici, il y a beaucoup de changements et à chaque fois, il faut se répéter, c'est ça qui est pénible. Ça rouvre des blessures et des choses dont on ne veut plus parler. Donc il faut se répéter, comme avec vous actuellement. [...] On est des humains, on n'est pas des machines. (Couple parental, 2007, entretien au domicile familial)*

Entre 2005 et 2007, cette famille a connu pas moins d'une vingtaine de professionnels (AEMO, placement en foyer, placement à domicile et suivi du CDAS). Le père avait pris connaissance de la définition du « sociologue » dans le dictionnaire. Cette démarche signifiait autant qu'il cherchait à maîtriser l'intrusion dans la vie familiale que le fait que leur témoignage était livré en connaissance de cause.

La capacité à inscrire son histoire dans une Histoire plus collective demande de maîtriser l'historicité dans laquelle chacun s'inscrit. Contextes familial et institutionnel demeurent parfois très opaques pour les jeunes confiés. Seuls semblent assurés le quotidien de la prise en charge et la protection en termes de sécurité physique et matérielle. Dès lors, pour certains, l'entretien peut être aussi l'occasion de tester les non-dits du placement par la mise en perspective des différents points de vue sollicités.

*C'était les vacances de Pâques. Son visage était encore légèrement embrumé; j'avais décalé son réveil d'une demi-heure mais « c'est pas grave », m'a-t-il dit. Il était, semble-t-il, content de me rencontrer. J'avais rencontré plus tôt son père et le référent ASE. Les échos qu'il en avait eus étaient positifs. Dylan attendait quelque chose de cet entretien. Il ne venait pas me confier son histoire mais essayer de mieux la comprendre en la confrontant avec ce que son père avait pu me dire. Dylan a adopté une attitude double avec d'un côté, la peur de trop en dire et d'un autre, l'envie de savoir. L'entretien a pris à certains moments des allures d'interrogatoire à mon intention: « il vous a dit quoi pour ça mon père? », « il vous a dit quoi autrement mon père pour sa vie? Il vous a rien dit? », « qu'est-ce qu'il y a comme différence entre moi et mon père dans ce qu'on a dit? La même chose? » (Journal d'enquête, 2007, entretien au domicile de la famille d'accueil)*

Dans les monographies de famille qu'ils ont réalisées, Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman mettent en avant le primat de la confidentialité des propos tenus par d'autres membres de la configuration familiale pour permettre à chacun de se livrer (Béliard et Eideliman, 2008). Il me semble que cette précaution ne peut être tenue pour règle de la relation d'enquête car dans l'entretien avec Dylan, la confiance qu'il pouvait m'accorder était proportionnelle à celle que son père m'avait accordée. Dès lors, pour se livrer, il lui fallait mesurer ce que son père s'était autorisé à raconter des événements familiaux et de la vie familiale.

Le placement ne se raconte pas dans une situation ordinaire de la vie sociale sous peine d'être renvoyé aux stigmates des mauvais parents ou des pauvres enfants. Pour autant, dire et raconter, c'est se différencier des caractéristiques principales attribuées aux parents d'enfants placés et aux enfants placés en apportant nuances et singularités.



Les résistances des enquêtés peuvent aussi rencontrer celles de l'enquêtrice. Ces récits intimes ont pu être racontés avec des pleurs, avec des rires (Madec, 2002) ou une froideur qui produit du malaise quand raconter le privé, l'intime, ne produit aucun affect, aucune émotion qui aide l'enquêtrice à comprendre.

### 1.3 Exposer des récits

Pour comprendre les récits, au-delà de ce qui relève de la *justesse normative*, Max Weber met en avant la capacité d'*intropathie* qui permet d'intégrer une pensée étrangère (Weber, 1965 : 423). La fausseté ou la justesse de l'idée au regard des normes peut être comprise si l'*intropathie* est possible. Ce processus social qui permet de raisonner sur un système de pensée différent sans hostilité, sans en préjuger, suppose de neutraliser les sensibilités sociales et personnelles qui animent l'enquêteur. La compréhension prend le pas quand le contexte s'éclaire, s'explique. Cette explication ne va pas de soi et certaines situations d'enquête peuvent donner lieu à des résistances qui ne sont plus celles des enquêtés mais celles de l'enquêteur.

Certains champs cristallisent plus que d'autres les émotions collectives et s'intéresser à l'enfance désignée en danger dans une société pédo-centrée peut difficilement faire l'économie du rapport aux valeurs dans le processus de fabrication et d'exposition des récits. Le choix du récit comme technique d'enquête et comme forme de compte-rendu présente une double tension pour le sociologue travaillant sur le champ de la protection de l'enfance : d'une part, relativement à sa posture « tout comprendre ne signifie pas tout pardonner » (Weber, 1965 : 385), se pose avec acuité la manière dont se reconstruisent les récits par l'écriture pour qu'ils soient « racontables » ; d'autre part, par la forme du récit qui personnalise se reproduit, dans une certaine mesure, la logique émotionnelle pour le lecteur sur le mode d'un continuum de positionnements possibles qui va de l'identification au rejet des personnages décrits. « Écrire, c'est nouer avec un terrain, mais aussi des devanciers, des autorités, des pairs, un dialogue » (Perrot et De La Soudière, 1994 : 13). Le langage et le ton vont être les vecteurs de l'ouverture d'un espace dialogique. « [...] il faut que l'appropriation des résultats des recherches soit aisée si l'on veut que la critique des non-spécialistes puisse s'exercer, et pour qu'ils réutilisent les matériaux ainsi mis à leur disposition » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1997 : 142). Malgré l'ouverture par le numérique des espaces de publications, le partage et l'échange ne s'en trouvent pas pour autant assurés car la nature même de l'écriture sociologique et de ses abstractions conceptuelles écarte un certain nombre de lecteurs. Si l'écriture sociologique doit enrayer les effets pervers des mots dits ordinaires (Bourdieu, 1991), elle doit aussi diversifier ses formes et ses registres pour participer au dialogue social (Burawoy, 2006). Le choix des récits comme forme d'exposition du parcours de placement participe directement à l'ouverture du champ des lecteurs.

Au commencement de ces récits, il y a un « client » en demande... Il est celui à qui sont confiés ces enfants, placés par décision de justice ou administrative. Il cherche à connaître, à avoir une vue d'ensemble de la protection qu'il produit en regardant les prises en charge de manière longitudinale. Ce travail fut un rapport adressé à un conseil

général (2007), cherchant à identifier les effets de sa politique en matière d'aide sociale à l'enfance. Il changea en 2009 de public et de format pour s'adresser à la communauté universitaire dans le cadre d'une thèse en sociologie. Finalement, ce travail fera l'objet de transmissions (2009-2014) sur de nouveaux supports : articles mis en ligne, ouvrage (Potin, 2012), communication. Ils vont nourrir une nouvelle perspective d'échanges pas tant liée à la nature du support (scientifique ou de vulgarisation) qu'aux espaces de diffusion et aux modalités d'accès.

Le contrat initial avec tous les enquêtés était incomplet. Non pas qu'il ait été stratégiquement incomplet pour préserver des espaces d'autonomie dans la recherche mais plutôt parce que le sociologue peut être pris dans des espaces d'incertitude<sup>8</sup> qui ne permettent pas de projeter les finalités de l'enquête. Cette incomplétude se traduit aussi, concrètement, dans le passage de l'échange oral avec des personnes à la construction écrite de récits croisés.

On considère souvent à tort que le travail du sociologue prend fin avec la publication du compte-rendu des résultats. Pourtant, un nouvel espace d'échanges s'ouvre avec des publics lecteurs. Si les échanges avec les professionnels ou les élus étaient prévisibles, voire programmés par la forme du travail de recherche et par son objet, ceux qui se sont engagés avec des parents faisant face au placement ou avec des adultes ayant été protégés quand ils étaient enfants avaient été moins anticipés, moins travaillés, moins réfléchis. Ils se sont imposés le plus souvent soit par un message électronique, soit par un échange téléphonique<sup>9</sup>. Si le temps de la publication arrête le temps de la recherche et en annonce la stabilisation et en quelque sorte la fin, le début d'une autre temporalité, plus hachée, moins certaine, commence. L'écriture stabilise une démonstration et invite d'autres à se prendre au récit sur soi pour alimenter l'échange sur le placement, pour chercher des conseils, pour confronter des points de vue. Pour dialoguer, les récits stabilisés appellent à de nouveaux récits. Chaque interpellation par un lecteur a donné lieu à une réponse. Ce devoir de répondre semble autant relever de l'accompagnement à la publicisation des récits familiaux confiés dans le cadre de l'enquête que de la responsabilité dans la recherche et dans le dialogue social à prendre en compte ce qu'ils charrient en retour.

## **2. ÉCHANGER AVEC CEUX QUI FONT (OU ONT FAIT) L'EXPÉRIENCE DU PLACEMENT**

Dans les échanges avec les lecteurs, il est possible de distinguer deux types de finalités dans l'interpellation de l'auteur. La première vise à se positionner par rapport à l'en-

---

8. L'incertitude est inhérente à tout processus de recherche qui donne à l'observation empirique une place prépondérante. Seulement, ici, elle était doublée d'une incertitude liée au statut de l'enquêtrice, ingénieure d'étude et jeune doctorante. La nature et le projet de doctorat dépendaient directement des possibilités de mobiliser des financements ou contrats supplémentaires pour le mener à son terme. Au début de l'enquête, en mai 2006, j'aurais été incapable de m'engager sur le fait que ce travail allait devenir partie d'une thèse, soutenue en décembre 2009.

9. Seules deux « Émilie Potin », en France, sont recensées par l'annuaire téléphonique des pages blanches.

semble des récits et permet, par l'ouverture sur d'autres expériences, d'éventuellement s'ajuster. Dans la seconde, il s'agit de saisir une grille de lecture, ici sociologique, qui ouvre une dialectique avec celle construite par son expérience personnelle.

Pour les lecteurs faisant (ou ayant fait) l'expérience du placement, nous avons choisi de laisser les textes de correspondance dans leur forme initiale afin d'éviter une surinterprétation des motivations qui ont présidé à la prise de contact. Les trois correspondances exposées ont été retenues parce qu'elles ont fait l'objet d'un échange approfondi. Pour deux d'entre elles, les noms ont été changés et les éléments permettant de reconnaître formellement les deux lecteurs ont été modifiés ou supprimés afin de garantir l'anonymat des personnes concernées. La troisième correspondance, dans la mesure où la relation est soutenue par des échanges au moment de l'écriture de cet article et que le lecteur s'est engagé à découvrir dans la publication de son récit personnel, n'a pas donné lieu aux mêmes précautions. Par ailleurs, nous avons offert à ce lecteur un droit de regard et de modification sur le contenu de la correspondance et l'interprétation qui en est donnée.

Ces correspondances montrent trois registres différents d'interpellation : la recherche d'un positionnement juste, la connaissance pour répondre à des situations vécues comme urgentes, enfin, l'échange d'expériences dans des contextes historiquement situés.

## 2.1 Faire appel au rapport aux valeurs du chercheur

Dans le cours du travail et des échanges quotidiens, il est des messages qui arrêtent ou suspendent ce temps ordinaire. Le message exposé par la suite en fait partie. Parce qu'il détaille les raisons de la sollicitation et le contexte dans lequel elle s'inscrit, il ne semble pas nécessaire de l'introduire, sauf à répéter ou à reformuler son contenu.

*Bonjour,*

*En faisant des recherches sur l'internet sur les enfants placés, je suis tombé sur votre texte « Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil ». Ce texte m'a fortement intéressé car il répondait à plusieurs de mes interrogations, mais j'aimerais savoir si vous pourriez prendre quelques minutes de votre temps pour lire mon histoire et éventuellement m'indiquer quelques pistes à suivre pour le bien de tous. Dans la négative, je comprendrais que votre temps est tout aussi précieux que le nôtre et que vous n'en disposez peut-être pas assez pour le dilapider.*

*Je suis marié depuis une vingtaine d'années et nous avons eu cinq enfants dont l'aînée est actuellement autonome (études d'infirmière) alors que les 4 suivants sont âgés de 20 mois à 10 ans. Notre famille n'est pas aisée car je suis seul à travailler de façon rémunérée, mon épouse préférant se consacrer à nos enfants et à des associations locales: ceci ne nous empêche pas d'avoir une bibliothèque dans notre maison et des tonnes de jeux dans les 4 chambres d'enfants... Mon niveau d'études est assez « faible » puisque je ne dispose que d'un BTS en informatique, mais mon épouse, armée d'une Maîtrise de Lettres, a enseigné naguère avant de préférer se consacrer à un public plus attentif — sa famille.*

Au début de l'année 2011, mon épouse a sombré dans une dépression qui l'a conduite à se faire hospitaliser. J'ai dû assumer les 4 enfants en plus de mon travail et je me suis appuyé sur le cercle de nos relations pour jongler entre les plus petits, non scolarisés, et les deux grandes qui partaient le matin au bus pour revenir de même à 16h30 (nous vivons à la campagne). Lors d'un de ses retours à la maison, mon épouse s'est braquée envers les Assistantes sociales / Puéricultrices qui pensaient que nos enfants pouvaient souffrir de cette période d'instabilité: elles ont donc déclenché un signalement (jusque-là, rien d'anormal) qui a suivi son cours par une convocation de la Juge des Enfants en août. À cette période, mon épouse, dans son délire psychotique, avait annoncé qu'elle se séparait de moi, puis dans une période de lucidité, elle avait compris que son comportement risquait d'entraîner un placement des enfants pour les mettre en sécurité durant ses hospitalisations. La Juge a donc joué la sécurité en demandant une IOE qui s'est déroulée dans les mois qui ont suivi.

Durant cette IOE, les enfants ont à nouveau été hébergés partiellement chez nous (pour les plus grandes) et chez des amis (pour les deux petits) car mon épouse est retournée en hôpital psychiatrique durant plusieurs semaines... Lorsque les rapporteurs de l'IOE ont constaté ces faits, ils ont présenté un rapport intermédiaire à la Juge en décembre, et celle-ci a décidé d'un placement auquel nous ne nous sommes pas opposés (puisque'il était présenté comme provisoire dans l'attente d'un rétablissement de la santé de mon épouse et de la stabilité de notre couple). Les enfants ont donc été placés, les deux grandes dans deux familles distinctes et éloignées, les deux petits à la pouponnière. Droit de visite encadré d'une heure par quinzaine pour la Maman, et un samedi sur deux de 10 h à 18 h pour moi, un temps bien court pour aller aux cours de piano et de violon avec les deux grandes tout en permettant aux grands-parents de les voir ainsi que leurs frère et sœurs... Nous leur avons évidemment dit que ce serait le temps que Maman soit guérie. Vous imaginez facilement le chouette Noël que nous avons vécu...

Après un passage de deux mois dans une maison de repos réputée (...), mon épouse est revenue à la maison la semaine où la Juge devait faire le point sur notre situation, et nous apprenons que les enfants ne s'adaptent pas bien à leur environnement d'accueil parce qu'on leur donne trop d'espoir lorsqu'ils sont chez nous (plus vraiment chez eux, comme vous l'expliquez dans votre document). De plus, notre stabilité n'est toujours pas prouvée (et pour cause!) mais lorsque nous demandons à voir nos enfants ENSEMBLE et durant le week-end, on nous demande de les laisser s'adapter à leurs lieux d'accueil, et de ne les voir qu'une heure par semaine, et séparément!

Sur ce, mon épouse commence à replonger doucement vers sa dépression initiale, s'en remettant à sa mère pour l'aider à affronter tout ceci, et je sens que la situation m'échappe de plus en plus.

D'où ma demande de conseil: vaut-il mieux faire une croix sur la possibilité que nos enfants soient re-placés chez nous rapidement (rentrée scolaire de septembre) et faire en sorte qu'ils s'habituent à leur nouvel environnement ou partir dans un combat inégal contre l'institution qui nous traite comme des parents défaillants alors que nos enfants sont éveillés et souriants (ce qui, je vous le concède, n'entre pas forcément dans les critères de ladite institution...)?

Dans le deuxième cas, auriez-vous des pistes, des documents, des conseils à nous transmettre?

*Si vous en avez besoin, je peux développer les différents points (dont les causes de la dépression de mon épouse) et vous assommer sous des tonnes de documents comme les Ordonnances de la Juge et échanges avec [un] psychiatre... Mais comme je vous le disais dans mon premier paragraphe, je ne vous en voudrais aucunement de ne pas vouloir répondre à ce message.*

*Vous remerciant d'avoir bien voulu lire ces « quelques » lignes,*

*Alphonse Balcon, père de 5 enfants mais seul dans une grande maison... » (Message électronique reçu le 24 mars 2012)*

Ce message illustre parfaitement la tension entre *rapport aux valeurs* et constat empirique. L'article cité est le premier texte publié avec un espace de diffusion élargi en ligne. Il a été conçu comme la synthèse des récits, en quelque sorte le récit des récits. Il reprend les carrières morales de l'enfant placé, du parent et de la famille d'accueil. Il a permis à ce père de prendre la mesure des possibilités qui s'offrent à lui à partir du placement. Seulement dans cet espace des possibles, ce sont des choix par défaut auxquels il est confronté. Ne pas lâcher prise et mener un combat dont il sait qu'il ne sortira pas forcément vainqueur et qui va impliquer ses enfants contre le quotidien dans lequel ils sont inscrits à partir de la prise en charge. Ou laisser faire c'est-à-dire laisser ses enfants investir un autre espace, leur permettre d'être bien ailleurs, au risque de les perdre au moins provisoirement et parfois durablement. Dans ce choix difficile à faire, c'est au rapport aux valeurs du chercheur que ce père fait appel. Il n'a pas besoin d'éléments complémentaires, il a compris la démonstration de l'article. Dans la manière dont il expose son récit familial, les événements décrits reprennent la première phase de la carrière morale du parent de l'enfant placé décrite dans l'article : le placement comme une remise en cause parentale. Et ses questions sont celles qui inaugurent la seconde phase de la carrière : aménager sa vie de « parent » à partir du placement. Comment lui répondre ? Jean Carbonnier nous dit : « le droit qui se voit le mieux est celui qui paraît de travers, et voir le droit de travers, c'est déjà vouloir le redresser » (Carbonnier, 2007 : 393). L'article témoigne de ce combat inégal ; d'un rapport de force en la défaveur des parents. La procédure visant à dévoiler le social met le plus souvent l'accent sur les inégalités et les rapports de domination entre les groupes sociaux. Pour autant, ces éléments de connaissance ne cherchent pas à rendre le social immuable et peuvent constituer des supports pour mener des actions. Dès lors, pour tenter de rééquilibrer le rapport ou tout simplement pour permettre un réel dialogue, les parents doivent s'entourer.

Deux actions semblent possibles. L'une, individuelle, vise à s'entourer d'experts dans le maniement des langages qui font référence dans l'institution : celui du droit et de la psychologie. Ce type d'action vise à se défendre dans une situation où l'enjeu est de ne pas perdre la face dans les catégories à partir desquelles sont décrits les acteurs familiaux (Israël, 1999 : 404). L'autre action concerne l'association, l'organisation collective. La force du nombre, dans des associations portant la voix des parents, donne au discours sur l'hégémonie institutionnelle et la disqualification des parents une dimension publique qui se reconfigure en problème public. En tant que représentant

des usagers, ces collectifs sont reconnus par les structures politico-juridico-administratives de la protection de l'enfance. « À la force agissante et quasiment performative du droit répondrait la force de la publicisation et de la médiation par les associations de défense des parents d'enfants placés » (Touahria, 2011 : 265). Les deux perspectives peuvent être menées de front. La seconde dépend cependant des forces locales et peu de départements comptent des associations portant la voix des parents. Internet vient pallier pour partie ce manque en facilitant l'accès à des ressources en termes d'information, de connaissances et d'organisation collective ainsi qu'en ouvrant des espaces d'échanges en ligne. Ces deux « conseils » sont des réponses à la situation de domination subie par ce père, cependant ils ne répondent pas directement à la question énoncée. Nous avons suivi les recommandations de Max Weber : « Toute science empirique ne saurait enseigner à qui que ce soit ce qu'il doit faire, mais ce qu'il peut faire et le cas échéant, ce qu'il veut faire » (Weber, 1965). La connaissance des parcours en protection de l'enfance permet de mesurer les possibles en termes d'orientation et de conséquences mais les choix, les positionnements afférents ne peuvent être dictés car ils relèvent aussi des ressources singulières, parfois invisibles à l'observation sociologique, où se nichent des élans pour faire face, pour accepter, se résigner, gagner des petites victoires, ou perdre...

## 2.2 S'armer de connaissances

Début novembre 2014, je reçois sur ma messagerie professionnelle le message suivant :

*Bonjour Madame, j'ai lu l'article concernant le placement, j'aurais vraiment souhaité rentrer en contact avec vous. J'ai moi-même été un enfant placé, et mes enfants on vient de me les prendre. J'aurais souhaiter rentrer en contact avec vous afin d'avoir les « clés » pour récupérer mes enfants. Bien à vous. Lati Céline.* (Message électronique — 2 novembre 2014) Je réponds dans la journée pour essayer de fixer un rendez-vous téléphonique. J'apprends en retour que la jeune mère vit en Belgique. Nous fixons une rencontre virtuelle via un logiciel de rencontre en ligne pour la semaine suivante. Nous perdons contact à la suite de son déménagement, réalisé dans l'urgence, entraînant des difficultés de connexion et un report de notre rendez-vous. Mi-novembre, je reçois un message de relance : « *bonjour, j'ai vraiment besoin d'être éclairée concernant mes enfants et leurs placements* » (Message électronique — 10 novembre 2014). Mon message de réponse s'égaré :

*Bonjour, Je n'arrive pas à vous joindre. Peut-être que le plus simple serait d'échanger par mail. Je vais essayer de répondre à vos questions au fur et à mesure. Le système belge n'est pas le même que le système français et je ne sais pas si je vais réussir à beaucoup vous éclairer. Savez-vous si le placement a été décidé par un juge ou si c'est un placement dit « à l'amiable » ? Avez-vous saisi un avocat ? Quels sont les éléments qui vous échappent sur le placement de vos enfants ? À bientôt.* (Message électronique — 10 novembre 2014)

*Bonsoir, je n'avais pas vu votre mail. Eh bien c'est un placement décidé par le juge de la jeunesse. J'ai une avocate dite prodéo qui ne fout pas grand-chose... Je ne sais pas comment faire pour récupérer mes enfants. Ils ressortent tout mon passé et ils utilisent tout contre moi !* (Message électronique — 21 novembre 2014)

Près de trois semaines après le premier contact, la rencontre virtuelle se concrétise. Passé d'enfant placé, violences conjugales subies, tentative de suicide, problèmes psychologiques... « *Ils utilisent tout contre moi.* » Reconnaître ces fragilités, c'est la déposer de sa capacité d'agir, l'infantiliser. Dans l'adversité avec les services sociaux et la justice, cette mère cherche des moyens d'agir pour ne pas subir. Dans ce tableau familial, les services du placement en protégeant les enfants disqualifient un peu plus la mère : « *je suis six pieds sous terre* ». Que lui dire ? La détresse de sa situation individuelle ne permet pas de la raccrocher à d'autres expériences parce qu'elles sont inaudibles, inaccessibles. On examine ensemble ce qui est attendu d'elle par les décideurs de la mesure. Elle est épuisée, elle fait des efforts, elle fait ce qui lui est demandé. Mais son passé rattrape le présent qui n'est jamais reconnu en tant que tel, comme capacité à maîtriser l'avenir. Elle s'est entourée d'un avocat, elle a cherché des associations de parents mais elle n'en a pas trouvé. Elle cherche des solutions concrètes. Je n'en ai pas. Elle ne veut pas lâcher prise. Elle lutte pour trouver des outils, des ressources ou des « armes », dirait Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1980). Les travailleurs sociaux, sa sœur, l'avocate, le juge, tous lui assènent le même discours : il faut accepter, reconnaître les difficultés existantes. Les récits des autres faits sur soi, récits concordants, recouvrent une force d'inertie qui alimente le sentiment de solitude face à l'adversité. Que dire en sociologue ? Que la lutte peut jouer en sa défaveur ? Liora Israël montre la mise de scène de la justice des mineurs au quotidien. Dominés par la machine judiciaire et ses coulisses, les parents et les enfants subissent la violence symbolique inhérente aux procédures judiciaires et tentent de négocier, difficilement, les catégories qui leur sont attribuées. « Les parents ou les mineurs qui veulent négocier la définition que proposent d'eux-mêmes l'institution se situent donc dans une position problématique dans la mesure où leur volonté de voir leur situation redéfinie peut être interprétée par le magistrat ou d'autres intervenants comme un symptôme confirmant une interprétation plus générale de leur existence (« ils n'acceptent pas la réalité », « ils ont un comportement paranoïaque », etc. ) » (Israël, 1999 : 408). Cette mère ne peut raisonner son positionnement autrement que sur le fondement d'une injustice dont elle est la victime et contre laquelle elle souhaite lutter. Je comprends. Pourtant ce combat la dessert puisqu'elle ne fait pas preuve du discernement demandé pour accepter la situation. En voulant s'accrocher, elle est de plus en plus écartée de ses enfants, les visites sont espacées et surveillées par un tiers. Les temporalités se heurtent : d'un côté celle d'une mère de deux enfants de deux et cinq ans prise par l'urgence d'une solution à trouver ; de l'autre, une institution qui protège sur un protocole balisé d'étapes progressives. La patience est un vain conseil quand un enfant de deux ans est concerné par un placement et que la prochaine audience aura lieu un an après... Cette mère me raconte que les chaussures de son fils ne sont pas adaptées, que son benjamin est triste... Savoir que d'autres vivent les mêmes expériences n'aide pas forcément à les accepter, au contraire. C'est dans des récits extrêmes, qui s'exposent sur Internet via des forums et qui décrivent la maltraitance de ceux qui sont censés protéger, que se construit un raisonnement de réponse qui vise à démontrer les défaillances de l'insti-



tution. Défaillances des parents contre défaillances de l'institution, la logique de contrôle s'inverse et permet à cette mère, et à d'autres, de prendre part à cette institution sous tension qu'est le placement.

### 2.3 Comparer deux périodes

Cherchant à comprendre l'impossible accès à son dossier d'enfant placé, Éric Rondepierre lit un article en ligne et prend contact. Il a écrit un ouvrage : *Placement* (Rondepierre, 2008). Nous convenons d'un échange de livres : récits contre récit.

*Chère Mme Potin,*

*J'ai lu votre livre entièrement. Il m'a intéressé et attristé. Intéressé: c'est tout à votre honneur de ne pas avoir gommé les dysfonctionnements du Placement et d'avoir posé les bonnes questions (sur le rôle de l'argent, le point de vue de l'institution, la relativité des récits, la surveillance, etc.). Attristé car malgré les nouvelles lois, les nouvelles dispositions mentales, idéologiques, que de gâchis, de souffrances, de décalages, de malentendus, d'incompréhensions... Je vous livre mes impressions sur le vif, compte tenu du fait que votre livre est un livre d'aujourd'hui et qu'évidemment je ne peux parler que de ce que je connais d'hier. Quand vous dites, par exemple, qu'en foyer les enfants peuvent partager leur histoire de placement, je peux vous dire que, dans les années soixante, ce n'était pas le cas. Il aurait d'abord fallu qu'il la connaisse!!! En tout cas, jamais je n'ai partagé ni entendu que d'autres l'aient fait en sept ans. Nous la partagions de fait, cela devait suffire.*

*Je n'ai rien à dire sur les familles d'accueil, les référents, les travailleurs sociaux, l'accueil séquentiel, la parenté plurielle, toutes choses qui sont importantes dans ce livre « contemporain » et que je n'ai jamais connues. Par contre, je retrouve la même surdité et la même indifférence. Les parents n'ont toujours aucun droit si ce n'est de se taire et d'accepter ce qui est jugé bon par l'Institution qui, par ailleurs, ne connaît, le plus souvent, RIEN de ce qui se passe réellement. En ce qui me concerne, j'aurais bien voulu voir le dossier pour ça. Pour voir nommé le « danger », par exemple. Pour connaître le résultat de l'enquête et le nom de celui qui a « signalé ». Pour voir si ma mère a été vraiment déchu de ses droits maternels, jugée et condamnée à payer une amende par décision du Tribunal, si mon père donnait de l'argent à l'Institution, etc. Ou simplement pour « stopper » les récits des uns et des autres et essayer de comprendre le point de vue « officiel ». Mais peut-être me fais-je une idée trop haute de la démocratie? On peut donc retirer un enfant à ses parents contre leur gré et l'enfermer pendant sept ans sans jamais se sentir obligé de justifier ses actes? Sans laisser aucune trace? C'est pire que la Stasi!!*

*Les années soixante ne sont pas les années deux mille, certes. Époque moins pédocentree, mais plus sexiste encore. À la question que vous posez à propos de Monsieur Millet (comment se fait-il qu'on ait pu confier un enfant à quelqu'un qui maltraitait sa femme et dont les enfants ont été déjà placés?). Je répondrai que cela fait partie des nombreux dysfonctionnements de la machine-Placement (il faut croire qu'à ce niveau-là, ça n'a pas beaucoup changé). À cet égard, il faudrait citer le cas de Lydia Gouardo qui me semble exemplaire. Qu'un cas aussi extrême ait pu seulement exister laisse rêveur et pose des questions sur le sérieux de cette Institution. Pour moi, la réponse est claire: un siècle d'idéologie psychanalytique mal digérée + sexisme idéologique + beaucoup de lâcheté = il n'y a pas de mauvais père, il n'y a que des « mauvaises mères ». Quand un danger « réel » se manifeste, l'institution prend peur (si c'est un homme*



*et qu'il a une grande gueule). Il est plus facile de kidnapper un gosse à l'école quand la mère travaille que d'aller le faire au domicile du père en sa présence (Lydia n'était pas scolarisée). Évidemment, « le dossier a été détruit ». Comme c'est pratique. [www.liberation.fr/grand-angle/2007/05/09/seule-au-coeur-des-tenebres\\_92676](http://www.liberation.fr/grand-angle/2007/05/09/seule-au-coeur-des-tenebres_92676). Quand j'ai lu les cas de Mmes Martin, Corre et Menez, j'ai senti une certaine colère monter en moi, j'ai arrêté de lire... et puis je l'ai repris, plus tard.*

*Croyez à toute ma sympathie.*

*Éric Rondepierre*

Le récit d'Éric Rondepierre dans les années 1960 dresse le portrait de sept années passées au Home. Un placement difficile, incompris, austère, où se lisent tous les attributs qui caractérisent l'institution totale (Goffman, 1968). Les expériences sont-elles si différentes entre les années 1960<sup>10</sup> et les années 2000 ? Ou est-ce les conditions d'accueil qui construisent des expériences différentes ? Il est certain que l'idéologie et le contexte de l'accueil ont changé. Pourtant, beaucoup de similitudes demeurent comme une profondeur historique qui échappe aux balisages contemporains des parcours de protection. Les mots ont changé dans les textes, préférant difficultés, danger et risque au vocable de la maltraitance<sup>11</sup>, mais l'édifice solidement construit par l'histoire qui sépare les enfants à protéger de leurs parents non protecteurs peine à cimenter ou remplacer la famille par l'aide sociale.

Se lit aussi dans cet échange l'étiquetage de la déviance parentale au féminin (Cardi, 2004). Si les expériences de Mmes Martin, Corre et Menez ont été source de colère, c'est aussi parce l'expérience de Germaine Rondepierre en 1960 se retrouve dans ces récits contemporains. L'échange permet de mesurer ce décalage entre l'esprit des lois ou l'air du temps tel qu'il est affiché dans les discours de l'institution du placement et le vécu de ceux qui expérimentent le placement au quotidien.

Le point de vue sur les récits est situé. Celui d'un adulte qui ne comprend pas qu'il est possible, encore aujourd'hui, de protéger sans rendre des comptes aux principaux intéressés ou à ceux qui subissent à rebonds le placement sans explication. La protec-

---

10. Rappelons ici que l'ordonnance du 23 décembre 1958 est venue modifier les articles 375 et suivants du Code civil en définissant clairement les conditions de la Protection judiciaire de l'enfance : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées [...] ». Le décret du 7 janvier 1959 vient également définir le nouveau rôle attribué à l'assistance publique qui devient l'aide sociale à l'enfance, « une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leur enfant ». Le passage de l'assistance publique à l'ASE traduit une volonté de changement dans les représentations sur l'enfant de l'Assistance.

11. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a transformé des appellations dans les textes juridiques ; les termes de maltraitance et d'enfants maltraités ou encore de mauvais traitements ont été remplacés soit par « protection de l'enfance », par « enfants en danger ou risquant de l'être », par « situations de danger ». Ces transformations traduisent la volonté d'utiliser un vocabulaire moins stigmatisant pour les situations familiales que celui de la maltraitance et d'élargir le vocabulaire utilisé afin qu'il soit plus proche de la diversité des situations connues en Protection de l'enfance.

tion devient elle-même source du danger quand la méfiance devient le cœur des relations.

Ce récit contre récits nous amène à prendre la mesure du paradoxe entre investissement collectif afférent à la solidarité et sentiment d'isolement ou illégitimité de la protection du point de vue de ceux qui sont protégés. Ce paradoxe qui invite chacun à se penser dans sa propre histoire, face à ses responsabilités individuelles et familiales alors même que la solidarité est publique et collective. Rentrer dans l'institution de la protection de l'enfance par les récits des principaux intéressés ouvre la possibilité de relier son histoire à une histoire collective. Elle permet d'atténuer la « conspiration du silence », où ce qui se retient relève plutôt de l'enfermement que de la protection. « On prend la mesure de cette "conspiration du silence" à laquelle tous participent : les parents, les voisins, la justice, l'école et les intéressés eux-mêmes, qui se taisent pas peur des repréailles. J'ajouterai que les intéressés en question pensent, malheureusement, qu'ils méritent leur sort » (Rondepierre, 2008 : 178).

Si l'ouvrage stabilise le récit de l'expérience de placement dans les années 1960, la quête pour consulter le dossier qui préside à nos échanges est bien inscrite dans le temps présent. Quand les dispositions collectives permettent d'avoir accès au dossier en assistance éducative depuis 2002 dans les tribunaux (Deshayes, 2013), Éric Rondepierre se voit opposer, à plusieurs reprises, une fin de non-recevoir. « Pendant des années, figurez-vous, il écrit aux institutions concernées. Les réponses se font attendre et ne sont jamais positives. La directrice du Home affirme que tout a été remis à la justice mais, comme il ne peut rien vérifier, c'est comme si elle n'avait rien dit. Après maintes recherches auprès de la DDASS et de différents services (archives sociales, judiciaires, départementales), il apprend que le Service social de l'enfance possède une fiche indiquant qu'il y a bien eu un dossier « loi de 58 » à son nom. On le met dans l'obligation de passer par le palais de justice de Paris pour y accéder. Après trois ans d'attente, de lettres et de coups de téléphone au tribunal pour enfants qui dépend du tribunal de grande instance de Paris, il réussit enfin à se faire envoyer une Lettre. Laquelle précise qu'aucun dossier d'assistance éducative n'a été retrouvé » (Rondepierre, 2008 : 189-190). C'est finalement en 2014, après avoir essayé plusieurs refus, qu'il réussira, par son réseau personnel, à consulter son dossier.

Ces petits empêchements, micro-dominations, décalages entre les droits au quotidien et le Droit, empêchent de penser l'institution du placement comme un outil de redistribution. Elle est une machine qui prend sans garantir à tous, à chacun, le débat contradictoire nécessaire au fonctionnement démocratique. Se lit la force du registre de l'intervention (Demailly, 2009), au nom des intérêts supérieurs de l'enfant, s'articulant sur le devoir d'agir et le devoir d'ingérence contre ou malgré la volonté des principaux intéressés.

#### **2.4 Voir du social dans les récits singuliers**

L'objet des correspondances exposées se cristallise principalement sur la place des parents au sein du système de protection de l'enfance. Comprendre ce qui se passe, ce

qui échappe, ce qu'il faut faire quand on est pris malgré soi dans cette grande machine dans laquelle il paraît difficile de trouver le positionnement juste. La narration sociologique ne dit pas ce qui est juste ; elle décrit, informe, déconstruit. Et par là permet de se projeter dans un champ plus maîtrisé. Si « Les politiques sociales [...] doivent aider chacun à mieux comprendre ce que ses échecs personnels gardent d'intrinsèquement social » (Soulet, 2005 : 57), l'aide sociale à l'enfance semble en peine pour donner à ceux qui l'expérimentent des repères qui ne soient pas exclusivement ceux qui caractérisent leurs fragilités individuelles et familiales. La protection de l'enfance perçue comme un danger dans la famille n'inscrit pas la protection collective dans les expériences individuelles mais contre elles. La culpabilité de l'échec (Murard, 2003) et la honte, formes d'expression privée et de repli, peuvent trouver de nouvelles formes plus collectives dans la mise en perspective d'expériences partagées qui permettent de penser le social mais aussi d'agir dessus. « À ma grande surprise, les courriers que je reçus dans les mois qui suivirent la parution des Héritiers émanaient principalement de " boursiers " anonymes ou d'intellectuels que j'avais connus au cours de leurs études, parfaitement rodés à la culture scolaire et qui pourtant, les uns et les autres, vivaient comme une " libération " affective, leur soulagement à voir décrite et neutralisée la banalité sociologique d'une origine sociale modeste qu'ils avaient vécue en ces années-là dans la " honte " ou le malaise suscités en eux par les humbles professions du père ou de la mère, souvent dissimulées à leurs condisciples » (Passeron, 2005 : 55). Les formes de mobilisation des récits par les lecteurs qui font (ou ont fait) l'expérience du placement montrent que la narration sociologique participe au dialogue social. L'échelle d'observation au plus près des personnes impliquées recouvre, pour ces lecteurs, la double dimension de la reconnaissance-connaissance. Les récits exposent des cas singuliers pour mieux les inscrire dans la dialectique du social entre eux et moi ; eux et nous ; avant et aujourd'hui ; ici et là-bas.

#### **POUVOIR DIALOGUER AVEC LES RÉCITS**

La réception des récits par les lecteurs qui font (ou ont fait) l'expérience du placement peut également être mise en perspective par rapport à celle d'autres catégories de lecteurs/auditeurs : les professionnels qui mettent en œuvre la protection et les représentants politiques de la protection de l'enfance.

« *Nous, on le savait déjà. Vous n'avez rien inventé* » (référénte ASE, interpellation à la suite d'une restitution orale, mai 2008). L'apostrophe peut sonner comme un reproche. La réalité trop vraie, trop concrète saisie par le sociologue et exposée par les récits peut, pour les *professionnels du front* (Ravon et Ion, 2012), se confondre avec les outils qu'ils mobilisent au quotidien pour décrire ces mêmes situations (dans les rapports, en réunion, en audience). Dans la mesure où les connaissances exposées se construisent de l'intérieur, dans un processus de généralisation qui s'appuie en premier lieu sur les récits, cette analyse du social inductive offre des catégories d'interprétation qui pourraient être construites par le professionnel lui-même. Cette logique de recherche s'oppose à une autre forme d'exposition de la connaissance qui emprunte

d'abord aux sphères conceptuelles, aux abstractions intellectuelles afin de les relier dans un second temps aux pratiques et aux expériences du champ. La forme de la démarche de recherche trop proche de la réalité semble donc écarter les professionnels qui sont plutôt en recherche d'outillage théorique pour penser leur travail et les situations accompagnées. De surcroît, l'échelle d'observation — qui rend visibles les pratiques d'accompagnements autonomes en regard de ce que les principaux acteurs de la configuration peuvent en dire — met l'accent sur le *travail social au singulier* (Ion, 2006) plus que sur la professionnalité. Plusieurs professionnels ont fait part du manque de visibilité de certains dispositifs innovants, d'initiatives locales. En creux se dessinent les attentes des professionnels et leurs catégories pour penser la protection : celle-ci se construit dans des configurations locales où se testent de nouvelles actions pour tenter d'enrayer les dysfonctionnements perçus. Ces expérimentations qui mobilisent de l'énergie et de l'attention cherchent de la validation institutionnelle et scientifique. Dès lors, omettre les initiatives locales devient la source d'une méconnaissance de l'énergie professionnelle mise en mouvement pour répondre aux défis de la protection de l'enfance. Les récits des parcours de placement ont donc une faible portée du côté des professionnels : ils ne reconnaissent pas les supports collectifs de la professionnalité parce qu'ils personnifient l'accompagnement et, de plus, la description est un outil qui entretient une telle proximité avec les pratiques qu'elle est propice à confondre l'expertise du sociologue et celle du professionnel.

Les récits revêtent, par contre, un réel intérêt pour les élus impliqués dans la politique départementale ou dans la réflexion nationale sur la protection de l'enfance. « Je dois bien conclure que la certitude durkheimienne qu'il existe des relations privilégiées entre sociologie et réformes sociales est toujours vivace. Une sociologie attachée à identifier les régularités locales et à les replacer dans leur contexte ne peut suggérer qu'un réformisme scientifiquement informé » (Passeron, 2005 : 63). Les conseillers départementaux élus nous ont fait part de leur difficulté à savoir ce qui se passe dans les services sociaux départementaux lorsqu'ils sont saisis directement par des acteurs familiaux qui contestent les décisions ou les accompagnements qui les concernent. Le secret professionnel opposé par les services et les travailleurs sociaux empêche des investigations qui sont perçues par ceux qui mettent en œuvre au quotidien la protection comme des formes d'ingérence. Dès lors, les récits recouvrent une force morale parce qu'ils contiennent une histoire facilement accessible et une mise en visibilité concrète de pratiques pouvant être réinterprétées comme des dysfonctionnements sur lesquels les acteurs politiques peuvent agir.

Certains récits sont devenus les figures limites de la protection rassemblant les émotions collectives relativement aux dérives et effets pervers de la mise en œuvre de la mesure de placement. Les discours, les textes juridiques, les projets (notamment les schémas départementaux) sont incarnés dans les expériences des enfants, des parents, des professionnels. Dès lors des marges sont visibles et certaines sont mises en visibilité plus que d'autres dans un contexte contraint. Les départements ont vu leurs compétences se diversifier avec les charges liées au revenu de solidarité active, à l'allocation

personnalisée d'autonomie, aux maisons départementales des personnes handicapées, et ont été contraints à hiérarchiser leurs priorités : l'aide sociale à l'enfance qui occupait au début des années 2000, le premier poste des dépenses d'aide sociale, occupe à présent le troisième rang. L'appel à des travaux sur les parcours de placement (Cour des comptes, 2009) vise donc à mieux évaluer les dispositifs actuels et proposer des réponses alternatives dans un contexte économique sous tension.

Le récit de David a attiré l'attention. Ce mineur placé raconte son souhait d'être adopté par la famille qui l'accueille depuis onze ans alors que le passage de quatre à cinq enfants avec un salaire en moins n'est pas envisageable pour cette famille.

Ce récit trouve écho dans les parcours précoces et longs dans le placement. Ces parcours de protection, coûteux pour la collectivité, ont été mis en perspective de la demande croissante de parents en quête d'enfants à adopter. Le rapport sur les parcours des enfants confiés a fait l'objet d'un rapprochement avec une réflexion menée sur l'adoption (Colombani, 2008). En 2013, dans le cadre du projet de réforme de la famille, ces récits de parcours longs sont aussi ceux qui intéressent la ministre déléguée<sup>12</sup>. La perspective est d'offrir un cadre d'accueil stable et sécurisant aux enfants désignés en danger en recourant à des formes d'adoption. En 2014, une nouvelle proposition de loi « relative à la protection de l'enfance » est déposée par deux sénatrices. Elle entend parfaire la réforme de la protection de l'enfance promulguée en 2007 : « la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance est globalement une bonne loi mais son déploiement connaît des retards et des inerties. Elle répond en outre insuffisamment au problème de l'instabilité des parcours de prise en charge de certains enfants » (Meunier, 2014 : 5). La loi prévoit de favoriser des procédures d'adoption simple afin de privilégier la stabilité du parcours du mineur à protéger. Cet élan politique visant ainsi le passage d'une solidarité publique à une solidarité privée au nom de la sécurisation du parcours de l'enfant ne peut être lu à distance des enjeux économiques de gestion de l'aide sociale départementale. S'il permet de reconnaître le besoin de sécurité pour les enfants confiés en leur permettant par des formes d'adoption simple de compter pour des parents et de compter sur des parents, il entraîne en conséquence des mesures coercitives pour les parents d'origine comme la qualification de délaissement parental. Cette tension permanente entre les droits de chacune des parties (enfant/professionnels/parents) fait appel à des organisations collectives pour porter les intérêts de chacun des groupes. Si la politique de protection de l'enfance est guidée par l'intérêt supérieur de l'enfant, elle rentre en tension avec les organisations de professionnels qui défendent leurs droits. Par contre, les parents sont bien souvent démunis, peu organisés pour participer à la négociation permanente et à l'ajustement des places. Dès lors, ils tentent de faire feu de tout bois et les récits de la documentation sociologique peuvent constituer une ressource, ou un espace de reconnaissance qui permet de penser dans la nuance leurs parcours.

---

12. Audition dans le cadre du projet de réforme de la famille, auprès de Mme Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille, 11 septembre 2013.

Quel pouvoir accorder aux récits? Celui d'échanger concrètement: «La sociologie, c'est d'abord le goût du terre à terre» (Passeron, 1999: 31). Le récit rapproche de certains lecteurs, ceux qui se reconnaissent dans ces expériences. Ceux qui ont besoin de les saisir pour se positionner, décider, orienter les politiques. Les récits donnent du pouvoir collectif quand ils permettent de se relier à d'autres en montrant les logiques afférentes à l'institution du placement et ainsi replacer les responsabilités individuelles dans les responsabilités collectives. Ils peuvent également affaiblir quand ils personnifient la protection dans la mise en scène et invisibilisent les supports collectifs ramenant *le travail au singulier* alors que l'accompagnement d'un enfant, d'un parent, d'une famille se réalise au nom de tous.

## RÉSUMÉ

Comment sont réceptionnés les récits par les lecteurs? Cet article prétend traiter cette question à partir de l'analyse des formes de réception des publications liées à une enquête sociologique sur les placements d'enfants. L'auteure rend compte d'échanges avec des lecteurs et montre le continuum entre la narration sociologique et les enquêtes menées par les personnes concernées: les récits publicisés appellent d'autres récits. Dans la perspective d'un rapport réversible entre connaissance et reconnaissance, l'article invite à remettre en question le pouvoir des récits pour les lecteurs et le pouvoir des retours des lecteurs pour l'analyse sociologique. Les formes de mobilisation des récits par les lecteurs montrent que la narration sociologique participe au dialogue social en exposant des situations singulières pour mieux les inscrire dans la dialectique du social entre eux et moi; eux et nous; avant et aujourd'hui; ici et là-bas. Les récits donnent du pouvoir collectif quand ils permettent de se relier à d'autres en montrant les logiques afférentes à l'institution du placement et ainsi replacer les responsabilités individuelles dans les responsabilités collectives.

D'un point de vue méthodologique, l'expérience-enquête sur les réceptions relève d'une analyse *a posteriori* des interactions qui ont pris la forme de correspondance numérique, de communication téléphonique, de rencontre virtuelle et réelle.

Mots clés: récit sociologique, réception, protection de l'enfance, placement

## ABSTRACT

How do readers receive narratives? This article sets out to look at this issue by analyzing the ways in which publications related to a sociological survey on child placement are received. The author reports on exchanges with readers and shows the continuum between sociological narration and enquiries made by the involved individuals: the advertised narratives give rise to other narratives. In the perspective of a reversible relation between knowledge and recognition, the article encourages the questioning of the power of narratives for readers and the power of reader feedback for sociological analysis. The readers' forms of narrative mobilization show that sociological narration participates in the social dialogue by shedding light on unique situations in order to better include them in the social dialectic of "them and me"; "them and us"; "before and now"; "here and there." The narratives provide collective power when they make it possible to relate to others by showing the accompanying logic of the placement institution and in this way frame individual responsibilities within collective responsibilities. From a methodological

point of view, the experiment-survey on receptions is part of an after-the-fact analysis of different types of interaction such as emails, phone calls, and virtual and face-to-face meetings.

Key words: sociological narrative, reception, child protection, placement

## RESUMEN

¿Cómo reciben los lectores las narraciones? Este artículo trata este asunto a partir del análisis de las formas de recepción de las publicaciones asociadas a una investigación sociológica acerca de la ubicación de menores. La autora da cuenta de intercambios con lectores y presenta la secuencia entre la narración sociológica y las investigaciones realizadas por las personas concernidas: las narraciones publicadas provocan otras narraciones. En la perspectiva de una relación reversible entre conocimiento y reconocimiento, este artículo invita a cuestionar el poder de las narraciones en los lectores y el poder de las reacciones de los lectores en el análisis sociológico. Las formas de movilización de las narraciones por parte de los lectores muestran que la narración sociológica participa en el diálogo social, exponiendo situaciones singulares para inscribirlas más adecuadamente en la dialéctica de lo social, entre “ellos y yo”, “ellos y nosotros”, “antes y ahora”, “aquí y allí”. Las narraciones otorgan un poder colectivo cuando éstas permiten asociarse a otras, mostrando las lógicas aferentes a la institución de la ubicación y así relocalizar las responsabilidades individuales en las responsabilidades colectivas. Desde un punto de vista metodológico, esta experiencia-investigación acerca de las formas de recepción depende de un análisis a posteriori de las interacciones que han tomado la forma de correspondencia numérica, de comunicación telefónica, de encuentro virtual y real.

Palabras claves: narración sociológica, recepción, protección de la infancia, ubicación de menores

## BIBLIOGRAPHIE

- BELIARD, A. et J.-S. EIDELIMAN (2008), «Au-delà de la déontologie», in Bensa, A. et FASSIN, D. (dir.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, p. 123-141.
- BOURDIEU, P. (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- BURAWOY, M. (2006), «Pour la sociologie publique», *socio-logos. Revue de l'Association française de sociologie*, n° 1.
- CALLON, M. et V. RABEHARISOA (1999), «La leçon d'humanité de Gino», *Réseaux*, vol. 17, n° 95.
- CARBONNIER, J. (2007), «La sociologie juridique et son emploi en législation: communication de Jean Carbonnier à l'Académie des sciences morales et politiques: Communications (23 octobre 1967), Paris, Académie des sciences morales et politiques, 1968, 91-98», *L'Année sociologique*, vol. 57, n° 2, p. 393-401.
- CARDI, C. (2004), «La figure de la mauvaise mère dans la justice des mineurs», in KNIBIEHLER, Y. et NEYRAND, G. (dir.), *Maternité et parentalité*, Rennes, ENSP, p. 69-82. Colombani, J.-M. (2008), «Rapport sur l'adoption», rapport public, Paris, La documentation Française.
- Cour des comptes (2009), «La protection de l'enfance», Rapport public thématique, Paris, Cour des comptes.
- DEMAILLY, L., 2009, «Fortunes et ambiguïtés de l'accompagnement», *Empan*, vol. 74, n° 2, p. 21-28.
- DESHAYES, F. (2013), «Lire son dossier au tribunal pour enfants: entre accusation, traduction et trouble dans la place», *SociologieS* [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 25 juin 2013, consulté le 10 décembre 2016. : <http://sociologies.revues.org/4372>



- GOFFMAN, E. (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOYETTE, M. et I. FRECHON (2013), « Comprendre le devenir des jeunes placés: la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 164-180.
- ION, J. (2006), *Le travail social au singulier: la fin du travail social?*, Paris, Dunod.
- ISRAËL, L. (1999), « Les mises en scène d'une justice quotidienne », *Droit et société*, vol. 42, n° 1, p. 393-419.
- LAHIRE, B. (2002), *À quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte.
- LAPLANTINE, F. (2012), « Anthropologie et numérique », *Journal des anthropologues*, n° 128-129, p. 301-323.
- MADEC, A. (2002), « Rires et relations d'enquête », *Ethnologie française*, Vol. 32, 1, p. 89-94.
- MADEC, A. (2015), *Enquêter en conversant*, Paris, L'Harmattan.
- MEUNIER, M. (2014), « Rapport sur la proposition de loi relative à la protection de l'enfant », Commission des affaires sociales, Paris.
- MURARD, N., 2003, *La morale de la question sociale*, Paris, La Dispute.
- PASSERON, J.-C. (1999), « Présentation de Marseille à Richard Hoggart, et vice-versa », in PASSERON, J.-C. (dir.), *Richard Hoggart en France*, Paris, BPI-Centre Georges Pompidou.
- PASSERON, J.-C. (2005), « Que reste-t-il des Héritiers et de *La Reproduction* (1964-1971) aujourd'hui? », in CHAPOULIE, J.-M. et al. (dir.), *Sociologues et sociologies. La France des années 1960*, Paris, L'Harmattan, p. 34-64.
- PAUGAM, S. (dir.) (2014), *L'intégration inégale*, Paris, PUF.
- PERROT, M. et M. de La Soudière (1994), « L'écriture des sciences de l'homme: enjeux », *Communication*, vol. 58, n° 1, p. 5-21.
- PINÇON, M. et M. PINÇON-CHARLOT (1997), *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Paris, PUF.
- POTIN, E. (2012), *Enfants placés, déplacés, replacés: parcours en protection de l'enfance*, Toulouse, Érès.
- PRUVOST, G. (2008), « La production d'un récit maîtrisé: les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle », *Langage et société*, n° 123, p. 73-86.
- RAVON, B. et J. ION (2012), *Les travailleurs sociaux*, Paris, la Découverte.
- RONDEPIERRE, E. (2008), *Placement*, Paris, Seuil.
- SCHNAPPER, D. (2012) « L'expérience-enquête au Conseil constitutionnel. Réflexion sur la méthode », *Sociologie*, vol. 2, n° 3, p. 295-309.
- SOULET, M.-H. (2005), « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensée plurielle*, vol. 10, n° 2, p. 49-59.
- TOUAHRIA, A. (2011), « La force des liens dématérialisés: associations de parents d'enfants placés, technologies de l'information et mobilisations », in BUREAU, M.-C. et I. SAINSAULIEU, *Reconfigurations de l'État social en pratique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires Septentrion, p. 265-280.
- WEBER, M. (1965), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon.